



# Assistant familial

Un professionnel au service  
de la protection de l'enfance



[www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)

**doubs**  
le Département



Direction Enfance-Famille



Le Département du Doubs recherche des assistants familiaux pour les mineurs de 0 à 18 ans ou des jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Des familles chaleureuses, disponibles, capables de contribuer au développement du ou des enfants accueillis et disposant d'un espace disponible dans leur habitation.

**Alors, pourquoi pas vous ?**

## **Assistant familial : un vrai métier de coeur !**

Lorsque des familles sont confrontées à des difficultés sociales, matérielles ou éducatives, ne permettant pas aux parents d'assurer l'épanouissement de leurs enfants, les enfants peuvent être provisoirement séparés de leurs parents. Ils sont alors confiés au Département, chef de file de l'action sociale, et dont l'une des missions est la prévention et la protection de l'enfance en danger. L'accueil familial des enfants en difficulté est alors l'une des réponses privilégiées par le Département du Doubs.

La profession d'assistant familial ne s'exerce pas par hasard. Il s'agit d'un métier « de coeur », qui demande disponibilité, écoute et tolérance. L'assistant familial accueille à son domicile, 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24, un ou plusieurs enfants pour lui offrir un cadre chaleureux, stable et sécurisant.

La fonction d'assistant familial s'est professionnalisée. Agréés, recrutés et formés par le Département, les assistants familiaux ont la possibilité de faire reconnaître leur qualification grâce au diplôme d'État d'assistant familial. En outre, l'assistant familial, travailleur social à part entière, est intégré à l'équipe pluridisciplinaire chargée d'accompagner l'enfant dans son projet éducatif et participe au sein des services auxquels ils sont rattachés aux différents groupes de travail. Il dispose des mêmes droits que les agents de la collectivité en matière de formation continue, de protection sociale complémentaire et d'action sociale.

## ■ L'enfant

Issu d'une famille rencontrant des difficultés qui ne permettent pas son maintien au domicile, il a besoin d'un cadre de vie éducatif et cohérent assurant sa santé, sa sécurité et son épanouissement.

## ■ L'accueil de l'enfant

L'assistant familial constitue avec l'ensemble des personnes résidant sous son toit, une famille d'accueil.

### « Droits et obligations »

Lors de l'accueil de l'enfant sont établis :

- un contrat de travail qui régit les relations avec l'employeur ;
- un contrat d'accueil pour chaque enfant accueilli qui précise les devoirs et obligations des parties vis-à-vis de celui-ci.

## ■ Le rôle de l'assistant familial

- **Accueillir** l'enfant jour et nuit, pour une durée variable y compris les fins de semaine et les vacances scolaires.
- **Assurer** son épanouissement et sa socialisation, en le faisant participer à la vie de famille, en l'entourant d'affection, en l'aidant dans sa scolarisation et sa formation.
- **Travailler en étroite collaboration** avec les équipes chargées de veiller au développement de l'enfant, à l'évolution de sa situation et au maintien des relations avec sa famille.

## ■ La famille de l'enfant

**Les parents de l'enfant conservent l'autorité parentale sur leur enfant** (par exemple une décision de réorientation scolaire).

**L'enfant retrouve régulièrement sa famille**, à son domicile, à l'occasion des fins de semaine ou de vacances.

Ou bien lors de rencontres médiatisées entre la famille et l'enfant. L'enfant rentre dans sa famille lorsque les conditions assurant sa santé, sa sécurité et son épanouissement sont réunies.

## Comment devenir assistant familial ?

Pour accueillir un enfant dans votre foyer, il est nécessaire d'obtenir un agrément délivré par le Département du Doubs.

Pour cela, vous devez vous inscrire à une réunion d'information qui se tient soit à Besançon, Montbéliard ou Pontarlier, en téléphonant au service de protection maternelle et infantile du Département du Doubs : **03.81.25.86.31**. ou en adressant un mail à [info-assfam@doubs.fr](mailto:info-assfam@doubs.fr)

À l'issue de l'évaluation à votre domicile, et si vous remplissez les conditions, l'agrément vous sera délivré par le Département du Doubs.

Cet agrément vous permettra de solliciter un emploi auprès du Département du Doubs, mais aussi auprès d'autres employeurs en placement familial.

Un stage préparatoire de 60 heures est obligatoire avant tout accueil d'enfant.

Il sera suivi d'une formation de 240 heures, dispensée en cours d'emploi, sur une période de 18 à 24 mois. Elle prépare au Diplôme d'État d'Assistant Familial, dont l'obtention n'est pas obligatoire pour continuer à exercer.

### VOS INTERLOCUTEURS

Plus d'infos sur [www.doubs.fr](http://www.doubs.fr), rubrique «assistants familiaux».

#### PÔLE BESANÇON

Direction Territoriale des Solidarités Humaines de Besançon.

Service Enfance Famille

Pôle PMI Besançon

7 avenue de la Gare d'Eau

25031 BESANCON CEDEX

Tél. : 03.81.25.93.56

#### PÔLE HAUT-DOUBS

Pays horloger :

MAISON DES SERVICES

« France Services »

Secrétariat assistantes maternelles et familiales  
5 place du Général de Gaulle - 25800 VALDAHON  
Tél. : 03.81.25.93.10

Pays forestier :

Département du Doubs

CMS Pontarlier

Secrétariat assistantes maternelles et familiales

6 rue Emile Magnin

25300 PONTARLIER

03.81.25.91.90

#### PÔLE MONTBÉLIARD

Maison du Département

Pôle PMI de Montbéliard

41 rue du Maréchal Joffre

25200 MONTBÉLIARD

Tél. : 03.81.25.96.87

03.81.25.96.89